



Les établissements considèrent ils que les personnels des SPIP sont des personnels pénitentiaires ?

A Amiens, NON !!!!!!!!!!!!!!!

Suite aux problèmes de sécurité rencontrés par les personnels de la Maison d'Arrêt d'Amiens, aux abords de l'établissement (voitures incendiées, personnels menacés, impacts de balle à l'entrée de l'établissement) depuis 2013, le DISP de Lille avait décidé de la création d'un parking sécurisé pour les personnels de l'établissement.

Ce parking est aujourd'hui en service. Bien légitimement, les personnels du SPIP ont sollicité du directeur de la Maison d'Arrêt un accès à ce parking sécurisé (qui s'effectue à l'aide des badges du personnel).

Il leur a alors été répondu qu'ils ne pourraient pas accéder à ce parking, les représentants du personnels de l'établissement (UFAP, CFDT, FO et UGSP-CGT) s'y opposant. Ces syndicats ont fait part au directeur de leur souhait (par un écrit et lors d'un CTS) de voir le parking réservé aux personnels de surveillance, administratifs et techniques et que les autres catégories de personnels ne soient pas autorisées à y accéder.

Il nous apparaît dès lors que seuls les personnels du SPIP, personnels pénitentiaires à part entière, sont « privés » du droit à assurer leur sécurité.

Le Directeur de la maison d'Arrêt d'Amiens a ainsi acté cette position intersyndicale par une note de service. Ni lui ni le DFSPIP de la Somme n'ont semblé perturbés par cette discrimination.

Contrairement aux directions de l'établissement et du SPIP, nous sommes quant à nous extrêmement choqués de cette décision profondément discriminante. Quant certaines OS démarchaient les CPIP en vue des dernières élections professionnelles, la tolérance envers cette catégorie de personnels et la prise en compte de leurs intérêts semblaient plus importantes.

L'actualité récente (agression d'une collègue aux abords d'un établissement, appel à la violence dans la presse) ne semble pas avoir davantage ému les directeurs d'établissement ou du SPIP, ni même les organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement.

Pour ce qui concerne la CGT SPIP Somme, les personnels pénitentiaires doivent être pris en compte de façon égale et équitable, peu importe leur grade ou fonction.

Nous demandons instamment au Directeur de la Maison d'Arrêt d'Amiens, ainsi qu'au DFSPIP de la Somme et DISP de Lille, de se saisir de cette discrimination intolérable et de rectifier cette situation, par l'annulation de la note de service édictée et l'accès immédiat au parking sécurisé pour les personnels du SPIP de l'établissement.

Nous tirerons les enseignements de leurs décisions à venir.

Amiens, le 5 janvier 2015